

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025
--	---

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		OBJET :
En exercice	18	PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES BESOINS SAISONNIERS
Présents	15	
Pouvoirs	3	
Votants	18	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Afin d'assurer la continuité des services techniques et de renforcer les effectifs durant les congés d'été, mais aussi pour pallier le surcroît de travail lié à cette période de l'année, il convient de recruter des agents.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'au maximum 7 agents saisonniers qui seront répartis sur la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2025. Chaque contrat aura une durée maximum de 6 semaines.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- Autorise la création d'au maximum 7 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2025. Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins
 - Note que chaque contrat sera validé pour une période maximale de 6 semaines.
 - Note que ces agents seront rémunérés par référence à l'indice brut et l'indice majoré en vigueur pour le 1^{er} échelon
 - Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Le Maire,

J. Cl. GROUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-25-25-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 27/05/2025